



Et pourquoi donc devrais-je m'affilier?

Vous affilier à la CNE, évidemment, c'est déboursier un peu d'argent chaque mois. Ce qui mérite réflexion.

Pour obtenir des services

Par votre affiliation, vous obtenez toute une série de services offerts par la CNE ou par la CSC.

Citons les principaux:

- une réponse aux questions d'informations, d'éclaircissement que vous vous posez ;
- le cas échéant, une défense individuelle juridique gratuite après 6 mois d'affiliation ;
- l'assistance d'un secrétaire permanent (un professionnel du syndicat) pour vous aider en cas de problème de relation de travail dans votre entreprise -association -institution s'il n'y pas de représentation syndicale ;
- une défense individuelle et collective par le biais de votre délégué syndical s'il y en a ;
- une défense individuelle via notre première ligne juridique CNE s'il n'y a pas de délégation syndicale dans votre entreprise ;
- des informations qui vous concernent directement via notre publication mensuelle « Le droit de l'employé » et via un site internet www.cne-gnc.be très performant ;
- des brochures d'informations qui traitent de questions qui vont du plus général au plus particulier en fonction de votre secteur d'activité ;
- des services de la CSC en cas de chômage, de prépension, de faillite, etc. (voir fiche «Les services de la CSC»)

Pour des valeurs

Aujourd'hui, comme hier, face à l'employeur, le travailleur n'est pas sur un pied d'égalité. Aujourd'hui, comme hier, le monde du travail doit pouvoir se coaliser en syndicats car ils constituent la seule force organisée qui puisse défendre nos intérêts collectifs. Que serait devenue notre société si les syndicats n'avaient pas su porter les revendications du monde du travail ? Que sera notre société de demain, si nous ne pouvons pas continuer à être les porteurs des progrès que vous êtes en droit d'attendre. Pensons à la réduction du temps de travail, à une juste rémunération, à des conditions de travail dignes, aux services publics forts et performants

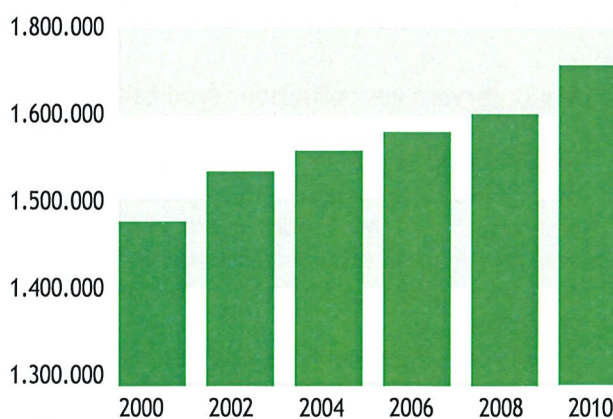
(école, justice, hôpitaux, crèches, ...), à une sécurité sociale réellement solidaire (pour votre pension, vos risques de perte d'emplois, de maladie, etc.).

Pour une économie qui marche mieux

Pour tous les salariés, actifs ou non, d'ici et d'ailleurs, votre affiliation portera ses fruits : les fruits de la solidarité qui contribue(nt) largement à soutenir la santé économique de notre société. Les vertus économiques d'une bonne distribution et d'une bonne redistribution ont largement fait leur preuve.

Pour être forts ensemble

La CSC est le plus grand syndicat du pays, et la CNE (employés francophones) y est une centrale importante. La CSC continue de gagner des membres (voir graphique) parce que les gens qui nous font confiance en sont satisfaits. Le fait de s'affilier, c'est décider de ne pas rester au balcon, de ne pas se contenter de tirer profit de l'engagement de milliers d'autres : c'est prendre sa juste part dans l'effort de millions de collègues pour construire ensemble une force qui compte.



La CSC, avec plus de 1,6 millions de membres est le plus important syndicat du pays.

Combien ça coûte ?

A moyen terme, se syndiquer rapporte énormément d'avantages personnels et collectifs. En attendant, se faire membre coûte de l'argent ... Combien ?

- le prix de la cotisation dépend de votre situation (temps plein, mi-temps, sans emploi ...); au 1/12/2006 il varie d'environ 4€ à 13,80€ par mois
- dans certains secteurs ou entreprises, les affiliés ont droit à une prime syndicale, qui compense une partie de la cotisation payée

Informez-vous auprès du secrétariat CNE de la région où vous travaillez.

Les ressources de la CNE

Les ressources financières de la CNE proviennent essentiellement des cotisations versées par les affilié-e-s.

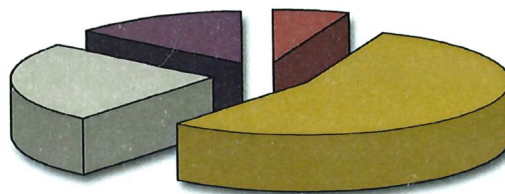
Il va de soi que la liste des affilié-e-s est strictement confidentielle.

Les cotisations syndicales payées mensuellement par chaque affilié, qu'il soit actif ou non actif, assurent l'indépendance de la CNE vis-à-vis des patrons et des financiers, des partis politiques, de l'Etat. C'est librement que les affiliés de la CNE s'organisent et déterminent leurs objectifs, leurs programmes et leurs moyens d'action.

A quoi servent vos cotisations syndicales ?

Rappelons avant tout que les cotisations des affiliés ne sont pas un « luxe » ou un « supplément » pour une organisation syndicale : c'est de ces cotisations qu'elle vit, et l'affiliation d'un grand nombre d'employé-es, d'ouvrier-es et de cadres est donc le fondement de l'existence et du rapport de forces de la CNE.

Pour décrire l'usage qui est fait des cotisations syndicales, il faut procéder en deux étapes : en effet, chaque cotisation est d'abord répartie en 4 parts, comme on le lit au graphique 1.



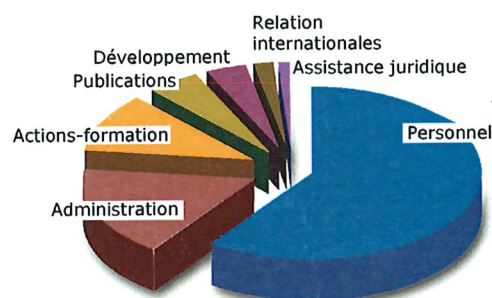
Ventilation d'une cotisation moyenne (Année 2000)

Fédération (25%) • Confédération (14%) • CCR (6%) • CNE (55%)

La première part (25%) est reversée aux fédérations régionales de la CSC, qui assurent principalement du travail administratif, de la défense juridique et de la formation syndicale (elles organisent aussi la solidarité interprofessionnelle). La deuxième (14%) est reversée à la confédération (la CSC), qui assure pour l'ensemble des organisations des tâches administratives et informatiques, ainsi que certaines fonctions d'étude. C'est à ce niveau que se préparent les grandes négociations interprofessionnelles.

La troisième (6%) alimente la Caisse Centrale de Résistance, réserve commune à l'ensemble des centrales de la CSC et qui permet de payer les travailleurs en grève - c'est donc le « trésor de guerre » indispensable en cas de conflit important. La quatrième part, enfin, la plus importante, reste à la CNE : 55% de la cotisation, qui permettent de développer l'action de notre centrale.

Que fait la CNE de la partie de cotisation qu'elle conserve ? On peut ensuite poser la question : que fait la CNE de cette partie de cotisation qu'elle conserve (un peu plus de la moitié) ? On identifie 7 fonctions importantes dans l'utilisation de cette somme (graphique 2 : ventilation de la part CNE, chiffres 2000).



L'essentiel sert à payer le personnel (les permanent-e-s et les secrétaires), ensuite viennent les frais d'administration (17%). 11% du budget CNE servent à l'action et la formation, et 5% aux publications.

Le poste « développement » correspond à l'investissement fait par la CNE pour syndicaliser de nouveaux secteurs. Enfin, 2% de notre budget servent aux relations internationales, et 1% à l'assistance juridique (notez que l'essentiel de l'assistance juridique est assurée par les fédérations CSC: voir ci-dessus).